

Monsieur

**, traverse de la Grognarde
13011 MARSEILLE**

E mail :

RECOMMANDE A.R. n° 2C 005 945 6594 7

**COPROPRIETE :
LE DOMAINE SAINT JEAN**

Marseille,
Le 4 novembre 2008

Cher Monsieur,

Nous avons pu, malheureusement, à nouveau déplorer le dimanche 2 novembre qu'un des arbres situé dans votre copropriété s'est abattu sur le jardin d'enfants endommageant largement une partie du grillage, de la haie et partiellement les jeux d'enfants.

Nous ne cessons de vous alerter depuis des années par courrier simple, par courrier en recommandé avec accusé de réception sur le danger sur le danger que représente certains arbres et en particulier des peupliers se trouvant dans l'enceinte même de votre résidence.

A plusieurs reprises des branches sont tombées dans notre copropriété endommageant, grillage, voitures, parties communes et ce, depuis des années.

A ce jour, nous aurions pu déplorer un accident mortel si cet arbre s'était abattu sur des personnes et en particulier sur des enfants compte tenu de la configuration des lieux.

En effet, la partie endommagée s'avère être le jardin d'enfants.

Nous vous mettons donc en demeure, par ce présent recommandé avec accusé de réception, de tailler tous les arbres présentant un danger pour la copropriété d'une part et, d'autre part faire abattre tous les autres arbres morts comme cela vous a déjà été signalé à plusieurs reprises.

Faute d'une intervention sous quinzaine à réception de la présente nous serons dans l'obligation d'engager une procédure à votre encontre et de vous assigner devant les Tribunaux compétents compte tenu de la dangerosité que présente ces arbres pour le syndicat des copropriétaires LE DOMAINE SAINT JEAN que nous administrons.

Espérant ne pas en arriver à une telle extrémité et,

Comptant sur votre sérieux et souci de bien faire,

Nous vous prions de croire, **Cher Monsieur**, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

LE SYNDIC,